

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 26 JUIN 2008**

---

**COMPTE - RENDU ADMINISTRATIF**

**- I -**

# **OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille huit, le vingt-six du mois de juin à 17 h 30 le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

A l'ouverture de la séance, Monsieur **Gaby CHARROUX** a procédé à l'appel nominal des délégué(e)s. A l'issue de celui-ci, le quorum a été constaté.

**TITULAIRES PRÉSENT(e)S :**

M. Gaby **CHARROUX**, Mme Patricia **FERNANDEZ**, M. Christian **BEUILLARD**, M. Jean **GONTERO**, M. Vincent **THERON**, M. Gérard **LODOVICCI**, M. Jean Pierre **REGIS**, M. Roger **CAMOIN**, Mme Sophie **DEGIOANNI**, Mme Evelyne **SANTORU-JOLY**, M. Marc **DEPAGNE**, Mme Rosalba **CERBONI**, M. Laurent **BELSOLA**, Mme Martine **MULLER**, Mme Rose Marie **QUAGLIATA**, M. François **DELLOUE**, *Conseillers Communautaires.*

**SUPPLEANT(e)S PRÉSENT(e)S :**

Mme Josette **PERPINAN** représentant M. Paul **LOMBARD** (excusé), Mme Maryse **VIRMES** représentant M. Henri **CAMBESEDES**, Mme Sophianne **AOUAD** représentant M. Hassan **BENMAREK**, Mme Nicole **CARDE** représentant M. Jean Pierre **MUTERO**, *Conseillers Communautaires.*

**EXCUSÉ(e)S :**

Mme Eliane **ISIDORE**, Mme Françoise **EYNAUD**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, M. Alain **SALDUCCI**, M. René **GIORGETTI**, M. Antonin **BREST**, Mme Nadine **SAN NICOLAS**, M. Daniel **MONCHO**, M. Philippe **GALICHET**, Mme Solange **CABAU**, M. Louis **PHILIPPE**, Mme Isabelle **CORTES**, M. Jean Louis **NGUYEN**, Mme Mireille **GOYET**, Mme Claudine **DE RIVAS**, M. Jean Luc **DUTHOIT**, *Conseillers Communautaires.*

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger **CAMOIN**, est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président de séance invite l'Assemblée à **APPROUVER LE PROCES-VERBAL** de la séance du 29 mai 2008 affiché le 25 juin 2008 au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies des Villes membres de celle-ci. Ce document a été transmis aux membres du Conseil Communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

Puis l'Assemblée a été invitée à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

# Ordre du Jour

---

- 1 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
- 2 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007
- 3 - REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
- 4 - REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007
- 5 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
- 6 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007
- 7 - REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
- 8 - REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007
- 9 - REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – BUDGET ADDITIONNEL – EXERCICE 2008
- 10 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – BUDGET ADDITIONNEL – EXERCICE 2008
- 11 - REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
- 12 - REGIE DES EAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2007 – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- 13 - TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- 14 - REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITES 2007
- 15 - REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR
- 16 - REGIE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N° 2
- 17 - REGIE D'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2
- 18 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1
- 19 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – REHABILITATION DE CANALISATION PAR CHEMISAGE CONTINU – ANNEES 2008 – 2009 – 2010 – 2011
- 20 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – PRESTATIONS DE SERVICES EN COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ANNEES 2008 – 2009 – 2010 – 2011

- 21 - MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – SOCIETE G.F.C. – AVENANT N° 1**
- 22 - MARCHES PUBLICS – MARCHE NEGOCIE – RENOUELEMENT DU MARCHE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEES SCOLAIRES 2008/2009 – 2009/2010 – 2010/2011**
- 23 - MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU VALLON DU FOU – BÂTIMENT D'ACCUEIL ET EQUIPEMENTS**
- 24 - MARCHES PUBLICS – MARCHE CAOEB/VALERIAN – VALLON DU FOU – AVENANT**
- 25 - MARCHES PUBLICS – MARCHE CAOEB/J.C.T. – CENTRE TECHNIQUE LOT 8 ET 9 - AVENANT**
- 26 - PERSONNEL – CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- 27 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**
- 28 - TRAITEMENT DES DECHETS – ADHESION A LA COLLECTE ET A L'ELIMINATION DES DECHETS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECOFOLIO**
- 29 - ZAC DES ÉTANGS - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2007**
- 30 - FINANCES - MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION ATTRIBUEE A MONSIEUR GABY CHARROUX, PRESIDENT, POUR CAUSE D'ECRETEMENT ET ATTRIBUTION D'INDEMNITES A UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE**
- 31 - FINANCES - FILIERE DE LA PECHE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PRUD'HOMIE DE PECHE DE MARTIGUES**

**- II -**

**EXAMEN DES QUESTIONS  
INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

## 1 - 2008-089

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007****RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX*****Le Conseil Communautaire,***

*Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,*

**- Lui donne acte** de la présentation du compte administratif de la Communauté d'Agglomération, arrêté aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Opérations de l'exercice</b>			
Investissement	5 218 525,88 €	5 850 450,75 €	631 924,87 €
Fonctionnement	110 100 781,57 €	113 532 763,04 €	3 431 981,47 €
<b>Total exercice 2007</b>	<b>115 319 307,45 €</b>	<b>119 383 213,79 €</b>	<b>4 063 906,34 €</b>
<b>Résultat exercice précédent</b>			
Investissement		1 749 185,36 €	1 749 185,36 €
Fonctionnement		2 734 326,59 €	2 734 326,59 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>115 319 307,45 €</b>	<b>123 866 725,74 €</b>	<b>8 547 418,29 €</b>

*Compte tenu du montant des restes à réaliser qui s'élève à 15 999 285,90 € en dépenses d'investissement, à 12 920 140,63 €, en recettes d'investissement le solde d'exécution réel de la section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement de 698 035,04 €.*

*Le résultat de la section de fonctionnement étant de 6 166 308,06 €, le solde réel global de l'exercice 2007 est donc de 5 468 273,02 €.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2 - 2008-090

**FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007****RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX*****Le Conseil Communautaire,***

*Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2007,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

⇒ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour les opérations principales de la Communauté d'Agglomération au titre de l'exercice 2007 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3 - 2008-091

#### **REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

#### **RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

Vu le projet de compte administratif de la Régie des Eaux dressé pour l'exercice 2007,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 relative aux services de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

**Ayant entendu l'exposé de Madame Patricia FERNANDEZ, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter le compte administratif de la Régie des Eaux des opérations de l'exercice 2007 dont les résultats s'établissent comme suit, y compris les reports de l'exercice précédent :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAUX
RECETTES DE L'EXERCICE	2 054 108,02	7 354 438,19	9 408 546,21
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 090 669,24	7 008 561 ,10	8 099 230,34
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENTS</b>	<b>963 438,78</b>	<b>345 877,09</b>	<b>1 309 315,87</b>
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	1 060 071,95	1 014 206,21	2 074 278,16
<b>RESULTATS DE CLOTURE : EXCEDENTS</b>	<b>2 023 510,73</b>	<b>1 360 083,30</b>	<b>3 383 594,03</b>

Sont adoptés les Comptes de résultat de l'exercice qui font apparaître un excédent d'investissement de 963 438,78 € et un excédent d'exploitation de 345 877,09 €.

- à décider l'affectation de l'excédent net d'exploitation comme suit :

	DEBIT	CREDIT
12 – Résultat de clôture	1 360 083,30	
110 – Report à nouveau		1 200 083,30
1068 – Affectation du résultat		160 000,00
	1 360 083,30	1 360 083,30

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4 - 2008-092**

**REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007**

**RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

*VU le projet de Budget Annexe présenté pour l'exercice 2007*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances*

*VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux*

*VU l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*VU l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

***Ayant entendu l'exposé de Madame Patricia FERNANDEZ, 2<sup>ème</sup> vice-présidente,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à faire le constat du compte de gestion dressé par le Comptable de la Communauté, au titre de l'exercice 2007, pour le Budget Annexe de la Régie des Eaux de la Communauté d'Agglomération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5 - 2008-093**

**REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

**RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

*Vu le projet de compte administratif de la Régie d'Assainissement dressé pour l'exercice 2007,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 relative aux services de l'eau et de l'assainissement,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

***Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à adopter le compte administratif de la Régie d'Assainissement des opérations de l'exercice 2007 dont les résultats s'établissent comme suit, y compris les reports de l'exercice précédent :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAUX
RECETTES DE L'EXERCICE	1 979 064,11	4 451 724,73	6 430 788,84
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 456 533,90	3 879 461,82	5 335 995,72

<b>RESULTATS DE L'EXERCICE : EXCEDENTS</b>	<b>522 530,21</b>	<b>572 262,91</b>	<b>1 094 793,12</b>
REPORTS DE L'EXERCICE 2006	106 926,14	557 114,90	664 041,04
<b>RESULTATS DE CLOTURE : EXCEDENTS</b>	<b>629 456,35</b>	<b>1 129 377,81</b>	<b>1 758 834,16</b>

Les Comptes de résultat de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de 522 530,21 € et un excédent d'exploitation de 572 262,91 €.

- à décider l'affectation de l'excédent net d'exploitation comme suit :

	DEBIT	CREDIT
12 – Résultat de clôture	1 129 377,81	
110 – Report à nouveau		844 377,81
1068 – Affectation du résultat		285 000,00
	1 129 377,81	1 129 377,81

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**6 - 2008-094**

**REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007**

**RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

*VU le projet de Budget Annexe présenté pour l'exercice 2007*

*VU l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances*

*VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement*

*VU l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*VU l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à faire le constat du compte de gestion dressé par le Comptable de la Communauté, au titre de l'exercice 2007, pour le Budget Annexe de la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7 - 2008-095**

**REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007**

**RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

*Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports Urbains,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Transport,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif de la Régie des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération, arrêté aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes	Solde
<b>Opérations de l'exercice</b>			
Investissement	42 956,23 €	469 904,06 €	426 947,83 €
Exploitation	3 508 101,21 €	3 687 426,45 €	179 325,24 €
<b>Total exercice 2006</b>	<b>3 551 057,44 €</b>	<b>4 157 330,51 €</b>	<b>606 273,07 €</b>
<b>Résultat exercice précédent</b>			
Investissement	32 281,30 €		- 32 281,30 €
Fonctionnement		1 245 654,00 €	1 245 654,00 €
<b>Résultat de Clôture</b>	<b>3 583 338,74 €</b>	<b>5 402 984,51 €</b>	<b>1 819 645,77 €</b>

Compte tenu du montant des restes à réaliser qui s'élève à 871 000,00 € en dépenses d'investissement, le solde d'exécution réel de la section d'investissement fait donc apparaître un besoin de financement de 476 333,47 €.

Le résultat de la section de fonctionnement étant de 1 424 979,24 €, le solde réel global de l'exercice 2007 est donc de 948 645,77 €.

- **Décide l'affectation** d'une somme de 476 340,00 Euros au compte 106 « Réserves » pour financer le besoin de financement de la section d'investissement ; le solde du résultat d'exploitation, soit 948 639,24 Euros, sera repris dans le cadre du budget supplémentaire au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président ne devant pas prendre part au vote de la question, se retire momentanément de la salle du Conseil.

## ADOpte A L'UNANIMITE

### 8 - 2008-096

#### REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

#### RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD

VU le projet de Budget Annexe présenté pour l'exercice 2006

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances

Vu l'avis favorable de la Commission Administration et Finances,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,**

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à faire le constat du compte de gestion dressé par le Comptable de la Communauté, au titre de l'exercice 2007, pour le Budget Annexe de la Régie des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**9 - 2008-097**

**REGIE DES EAUX – BUDGET ANNEXE – BUDGET ADDITIONNEL – EXERCICE 2008**

**RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

*Vu le projet de Budget Additionnel présenté pour l'exercice 2008,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Ayant entendu l'exposé de Madame Patricia FERNANDEZ, 2<sup>ème</sup> vice-présidente,**  
**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter le budget additionnel des recettes et des dépenses de la REGIE des EAUX, s'équilibrant comme suit pour l'exercice 2008 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 748 942,99	2 748 942,99
EXPLOITATION	1 180 695,38	1 180 695,38
<b>TOTAUX</b>	<b>3 929 638,37</b>	<b>3 929 638,37</b>

Pour ce Budget Additionnel, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 748 942,99 €. L'ouverture de crédits complémentaires pour la construction de bâtiments et installations (165 300 €), la construction de l'extension du Centre Technique (380 000 €), la construction des réseaux eau potable (160 000 €), pour des équipements en matériel spécifique d'exploitation de l'eau (17 430,91 €), matériel de transport (47 000 €) et matériel de bureau et informatique (15 000 €), en opérations nouvelles, sera couverte par une partie de l'excédent d'investissement reporté (001), l'affectation du résultat (1068) et un emprunt (1641).

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 180 695,38 €, les dépenses nécessaires étant couvertes par le report de l'excédent ordinaire 2007.

L'ensemble du Budget Additionnel EAU s'équilibre dont à 3 929 638,37 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 - 2008-098**

**REGIE D'ASSAINISSEMENT – BUDGET ANNEXE – BUDGET ADDITIONNEL – EXERCICE 2008**

**RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

*Vu le projet de Budget Additionnel présenté pour l'exercice 2008,*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement,*

*Conseil Communautaire - Séance du 26 juin 2008 - Compte-rendu*

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

**Ayant entendu l'exposé de Madame Patricia FERNANDEZ, 2<sup>ème</sup> vice-présidente,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter le budget additionnel des recettes et des dépenses de la REGIE d'ASSAINISSEMENT, s'équilibrant comme suit pour l'exercice 2008 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
INVESTISSEMENT	2 146 794,16	2 146 794,16
EXPLOITATION	1 216 382,62	1 216 382,62
<b>TOTAUX</b>	<b>3 363 176,78</b>	<b>3 363 176,78</b>

Pour ce Budget Additionnel, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 146 794,16 €. L'ouverture de crédits complémentaires pour la construction des réseaux d'eaux usées (605 000 €), la construction de bâtiments et installations (162 000 €), et pour des équipements en matériel spécifique d'exploitation de l'assainissement (41 789,35 €) et matériel de transport (200 000 €) en opérations nouvelles, sera couverte par un emprunt (1641), une subvention du Conseil Général (1313), l'affectation du résultat (1068) et le virement de la section d'exploitation (021).

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 216 382,62 €, les dépenses nécessaires étant couvertes par le report de l'excédent ordinaire 2007.

L'ensemble du Budget Additionnel ASSAINISSEMENT s'équilibre dont à 3 363 176,78 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - 2008-099**

**REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET ANNEXE – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

*Vu la délibération n°2007-117 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2007 approuvant le budget primitif 2008,*

Il convient d'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2008 s'établissant en recettes et en dépenses comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>. Sections</b>		
. Exploitation	948 639,24 €	948 639,24 €
. Investissement	891 006,53 €	891 006,53 €
<b>. TOTAL</b>	<b>1 839 645,77 €</b>	<b>1 839 645,77 €</b>

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,**

*Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports Urbains,  
Conseil Communautaire - Séance du 26 juin 2008 - Compte-rendu*

*Vu l'avis favorable de la Commission Transport,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

*- à approuver le budget supplémentaire de la Régie des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération ci-dessus exposé et annexé à la présente délibération.*

Le présent budget est voté au niveau du chapitre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - 2008-100**

**REGIE DES EAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2007 – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

Le Président de la Communauté d'Agglomération est tenu de présenter à l'Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement.

La Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre exerce ces compétences (eau et assainissement) depuis le 1er janvier 2001 sur le territoire des Villes de Martigues, Port de Bouc et Saint Mitre les Remparts.

Il sera annexé à la future délibération, un rapport qui, élaboré à partir des indicateurs techniques et financiers fixés par le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, donne un état précis de la gestion en régie de ces deux services publics.

Les principales données de ce rapport sont les suivantes :

**Service public de l'eau**

La Communauté d'Agglomération est approvisionnée en eau brute côté Martigues, par une prise d'eau sur la Durance et deux forages dans la nappe phréatique de la Crau et côté Port de Bouc, par trois forages dans la nappe phréatique de la Crau.

La Régie des Eaux a assuré une production globale de 9 030 424 m<sup>3</sup> pour une population de 69 600 habitants. Cette production a été assurée par :

L'usine du Ranquet, réalisée en 1988, d'une capacité de production de 25 000 m<sup>3</sup> par jour à partir d'une dotation d'eau brute en Durance de 676 litres/seconde, acheminée par le canal de Martigues ; le volume d'eau potable produit en 2007 est de 4 028 519 m<sup>3</sup>.

L'achat d'eau traitée, à la Société des Eaux de Marseille (fermier de la C.U.M.), pour un débit de 77 litres / seconde environ, soit 2 340 815 m<sup>3</sup> en 2007 (la Ville de Martigues ayant un droit d'eau brute de 86 litres / seconde sur le canal de Marseille).

Les forages de Fanfarigoule dans la nappe de la Crau, avec une distribution à partir des réservoirs de 2 653 520 m<sup>3</sup>.

La Régie des Eaux a vendu un total de 6 325 514 m<sup>3</sup> pour 17 836 concessions raccordées au réseau public d'eau potable.

En matière de travaux les plus importants, elle a réalisé des investissements pour un montant de 500 000 €H.T.

### **Service public de l'assainissement :**

La Régie d'Assainissement a traité 4 045 569 m<sup>3</sup> d'effluents pour 14 912 concessions raccordées à l'assainissement public, dans la station d'épuration de type biologique de 100 000 équivalents/habitants, située à Martigues, pointe de Monsieur Marchand.

En matière de travaux les plus importants, la Régie d'Assainissement a investi environ 520 000 € H.T.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **13 - 2008-101**

### **TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS 2007 – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **RAPPORTEUR – Jean Pierre REGIS**

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, qui est présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces compétences appartiennent désormais à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre.

Ce rapport doit comporter un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, qui sont définis en annexe du décret visé ci-dessus. Ces principaux indicateurs sont les suivants :

#### Indicateurs techniques

*Le service collecte dispose en moyens humains de 79 personnes et 14 véhicules BOM (10 bennes et 4 mini-bennes).*

*La collecte sur le territoire de la CAOEB est organisée en différentes tournées :*

- *sur Martigues : 6 tournées en bennes + 3 tournées en petits véhicules*
- *sur Port de Bouc : 3 tournées en bennes*
- *sur Saint Mitre les Remparts : 2 tournées en bennes + 1 tournée en petits véhicules*

*Les 66 000 habitants du territoire sont collectés :*

- *par porte à porte (36 000 habitants)*
- *par points de regroupement (5 000 habitants)*
- *par conteneurs collectifs dans les grands ensembles (25 000 habitants)*

*La déchetterie de la Couronne a reçu près de 4 083 tonnes de produits, pour une fréquentation de 26 203 personnes environ sur l'année.*

*En 2007, ont été collectées 23 815 tonnes d'ordures ménagères et 3 345 tonnes d'emballages ménagers recyclables et journaux revues magazines.*

*Pour le traitement des déchets, 107 257 tonnes ont été stockées au centre d'enfouissement technique de Valentoulin (hors matériaux d'exploitation).*

Les Eco-composteurs :

Afin de valoriser les déchets fermentescibles des ménages, la Communauté d'Agglomération a décidé de mettre à disposition des habitants, un éco-composteur. Cet équipement permet de fabriquer son propre compost avec les déchets de cuisine et de jardin.

Au 31 décembre 2007, 334 éco-composteurs ont été demandés et livrés. Chaque année, 400 éco-composteurs sont acquis par la Communauté.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **14 - 2008-102**

#### **REGIE DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT D'ACTIVITES 2007**

#### **RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

*La Régie des Transports Urbains présente à l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération un bilan d'activité pour l'année 2007. Ce bilan sera ensuite présenté devant la commission consultative des services publics locaux.*

*L'année 2007 confirme le travail de redynamisation du réseau engagé en 2006 pour la restructuration de lignes et la correction des horaires notamment. Le nombre de voyageurs a augmenté de 3,3% par rapport à 2006, soit un total de 1 097 489 voyages approchant ainsi la barre attendue des 1 100 000.*

*Les lignes 7 et 8 continuent de chuter compte tenu des problèmes structurels évoqués par les diagnostics effectués au cours de l'année 2005 (doublage avec la ligne 2, manque de fréquence, itinéraires inadaptés).*

*En revanche la ligne 9 poursuit sa progression (+11,8%), ce qui pose des problèmes de surcharge et de refus de passagers à la desserte de l'arrêt « centre commercial ». Des réflexions sont conduites pour trouver une solution alternative. Le développement continu de la zone des Etangs et pôle d'Auchan posera à terme la question d'un second véhicule.*

#### **Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,**

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports Urbains,

Vu l'avis favorable de la Commission Transport,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- A émettre un avis favorable sur le rapport annexé à la présente délibération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **15 - 2008-103**

#### **REGIE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

#### **RAPPORTEUR – Patricia FERNANDEZ**

#### **Le Conseil Communautaire est invité :**

- à admettre en non valeur les sommes non recouvrées figurant aux états présentés par le Trésorier Principal pour un montant total de 21.384,77 euros, suivant l'état ci-annexé.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **16 - 2008-104**

#### **REGIE DES EAUX – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

#### **RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

Considérant qu'il importe, pour la régularisation des opérations comptables de la REGIE des EAUX, de procéder à des virements de crédits,

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter les virements de crédits au titre de l'exercice 2008, soit 2 217 000,00 euros, en section d'exploitation, figurant à l'état ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **17 - 2008-105**

##### **REGIE D'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

#### **RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

Considérant qu'il importe, pour la régularisation des opérations comptables de la REGIE d'ASSAINISSEMENT, de procéder à des virements de crédits,

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie d'ASSAINISSEMENT,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Eau Assainissement,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter les virements de crédits au titre de l'exercice 2008, soit 1 442 000,00 euros, en section d'exploitation, figurant à l'état ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **18 - 2008-106**

##### **FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

#### **RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX**

Considérant qu'il importe, pour la régularisation des opérations comptables du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération, de procéder à des virements de crédits,

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 du Ministère de l'Economie et des Finances,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances, Personnel,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gaby CHARROUX, Président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à adopter les virements de crédits de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2008, soit 463 000,00 euros, en section d'investissement, et 746 365 euros à la section de fonctionnement, figurant à l'état ci-annexé.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19 - 2008-107**

### **MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – REHABILITATION DE CANALISATION PAR CHEMISAGE CONTINU – ANNEES 2008 – 2009 – 2010 – 2011**

**RAPPORTEUR - Jean GONTERO**

Par la présente opération la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre lance un marché à bons de commande pour le rechemisage (dite «technique sans tranchée») de ses canalisations afin de réhabiliter ses réseaux d'eaux usées.

Le présent marché est un marché à bons de commande conclu pour une période initiale allant de la date de notification au 31 décembre 2008 dont le montant des commandes pourra varier selon les seuils suivants :

- Seuil minimum : 200 000,00 Euros H.T.
- Seuil maximum : 500 000,00 Euros H.T.

Il pourra être reconduit pour des périodes annuelles jusqu'au 31 décembre 2011 ; le montant des commandes par an pourra varier selon les montants suivants :

- Seuil minimum : 50 000,00 Euros H.T.
- Seuil maximum : 200 000,00 Euros H.T.

#### **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

*La passation des marchés a, compte tenu du montant global de l'opération, fait l'objet d'une mise en concurrence par voix d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. (Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).*

*La mise en concurrence a été effectuée au BOAMP du 20 mars au 28 avril 2008.*

*La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai 2008 pour procéder aux opérations d'ouverture des plis (voir PV n°1).*

*La Commission d'appel d'offres a agréé 6 candidatures et a enregistré l'ensemble des offres des candidats retenus.*

*La Commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois en date du 19 juin 2008 pour procéder à l'examen des offres et à leur classement, ainsi qu'à l'attribution du marché public (voir PV n° 2).*

#### **ATTRIBUTION DES MARCHES**

*Dans sa séance du 19 juin 2008, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société suivante :*

**- VIDEO INJECTION**  
ZA Le Pont Rouge  
22440 TREMUSON

***Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008,***

***Vu l'avis favorable des Commissions compétentes,***

***Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres
- à autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché correspondant.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - 2008-108

### MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – PRESTATIONS DE SERVICES EN COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ANNEES 2008 – 2009 – 2010 – 2011

RAPPORTEUR – Jean GONTERO

Par la présente opération la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre souhaite réaliser l'ensemble de ses actions de communication au titre des années 2008 à 2011.

Le dossier de consultation est constitué de 5 lots séparés désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
01	PRESTATIONS DE CONSEIL EN COMMUNICATION - ADAPTATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE - CONSEIL EN CRÉATION
02	CONCEPTION - REALISATION DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE
03	IMPRESSION
04	CONCEPTION - REALISATION AUDIOVISUELLE
05	OBJETS PROMOTIONNELS

La durée initiale des marchés part de la notification au 31 décembre 2008. Les marchés pourront être reconduits pour des périodes annuelles sans que la durée totale n'excède le 31 décembre 2011.

Le montant des commandes pourra varier selon les montants suivants :

Lot	Désignation	Montant en Euros H.T.	
		Minimum	Maximum
01	PRESTATIONS DE CONSEIL EN COMMUNICATION - ADAPTATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE - CONSEIL EN CRÉATION	40 000	100 000
02	CONCEPTION - REALISATION DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE	40 000	160 000
03	IMPRESSION	60 000	240 000
04	CONCEPTION - REALISATION AUDIOVISUELLE	15 000	60 000
05	OBJETS PROMOTIONNELS	5 000	20 000

### **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La passation des marchés a, compte tenu du montant global de l'opération, fait l'objet d'une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. (Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

La mise en concurrence a été effectuée au BOAMP et au JOUE du 17 mars au 22 mai 2008.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai 2008 pour procéder aux opérations d'ouverture des plis (voir PV n°1).

La Commission d'appel d'offres a agréé 10 candidatures et a enregistré l'ensemble des offres des candidats retenus.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois en date du 19 juin 2008 pour procéder à l'examen des offres et à leur classement, ainsi qu'à l'attribution des marchés publics (voir PV n° 2).

### **ATTRIBUTION DES MARCHES**

Dans sa séance du 19 juin 2008 la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés comme suit :

Lot 1 : PRESTATIONS DE CONSEIL EN COMMUNICATION - ADAPTATION DE L'IDENTITE VISUELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE - CONSEIL EN CRÉATION :

**SOCIETE : ANATOME**  
**8, rue Euthyménes**  
**13001 Marseille**

Lot 2 : CONCEPTION - REALISATION DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'OUEST DE L'ÉTANG DE BERRE

**SOCIETE : ANATOME**  
**8, rue Euthyménes**  
**13001 Marseille**

Lot 3 : IMPRESSION

**SOCIETE : C.C.I.**  
**9, Avenue Paul Héroult**  
**Z I de la Demorme**  
**13342 Marseille cedex 15**

Lot 4 : CONCEPTION - REALISATION AUDIOVISUELLE

**SOCIETE : MARTIGUES COMMUNICATION**  
**Le Bateau Blanc**  
**Bât. D - BP 158**  
**13694 Martigues Cedex**

Lot 5 : OBJETS PROMOTIONNELS

**SOCIETE : PUBLI SYSTEM**  
**4, Allée Ampère**  
**Z I Sud**  
**13500 Martigues**

**Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008  
Vu l'avis favorable des commissions compétentes**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres
- à autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés correspondants

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - 2008-109**

**MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION – SOCIETE G.F.C. – AVENANT N° 1**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

*Par délibération du 14 décembre 2006 n° 2006-144, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre a attribué le marché de travaux pour la construction de son siège à la société GFC pour un montant de 5 753 179, 99 € HT soit 6 880 803, 27 € TTC.*

*Ce marché a été notifié à la société le 6 février 2007.*

*L'ordre de service pour le démarrage des travaux a été donné le 14 février 2007.*

*Dans le cadre de l'exécution des travaux il est apparu nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes du marché de base :*

*1- Adaptation du projet de réalisation du siège aux travaux de l'Hôtel Ibis qui conduit principalement :*

- *A la suppression du vide sanitaire du bâtiment.*
- *La réalisation de l'alignement altimétrique entre les deux ouvrages.*
- *L'ajustement de la casquette de débordement.*
- *Le remplacement des béquets béton par des tablettes de pierre pour faire face aux éventuels risques de vandalisme, l'amélioration thermique générale du bâtiment, la mise en place de colonnes électriques afin d'améliorer la modularité des bureaux.*

*Soit un total de moins value de 11 970,82 € HT.*

*2- La prise en compte de demandes du maître de l'ouvrage ou d'ajustement du marché initial :*

- *modification de l'habillage des portes prévu en bois et remplacé par du stratifié, le remplacement de l'habillage du faux plafond en bois par un plaquage stratifié.*
- *modification de certains types d'éclairage prévu au marché de base*

*Soit un total en plus value de 21 278, 93 € HT*

*Par contraction des plus values et des moins values, le montant de l'avenant s'élève à 9 308,11 € HT soit 11 132,50 € TTC.*

*Ce qui porte le montant du marché à 5 762 488,10 € HT soit 6 891 935,77 € TTC*

*Soit une augmentation de 0,16 % du marché initial.*

*Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées.*

**Considérant que le présent avenant est conforme aux dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics,**  
**Considérant l'accord de la société GFC, titulaire du marché,**  
**Considérant l'avis favorable des Commissions compétentes,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,**  
**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver l'avenant N° 1 au marché conclu avec la société GFC tel que défini ci-dessus.
- à autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22 - 2008-110**

**MARCHES PUBLICS – MARCHE NEGOCIE – RENOUElLEMENT DU MARCHE DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEES SCOLAIRES 2008/2009 – 2009/2010 – 2010/2011**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

*Le marché des transports scolaires arrivant à échéance à l'été 2008, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, autorité organisatrice des transports sur le territoire communautaire, relance une procédure de consultation pour les années scolaires 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.*

*Le marché est décomposé en 3 sections et 7 lots, suivant le détail ci-après :*

- **SECTION A (Ville de Martigues) :**
  - Lot 1 : avec 13 circuits
  - Lot 2 : avec 12 circuits
  - Lot 3 : avec 14 circuits
- **SECTION B (Ville de Port de Bouc) :**
  - Lot 4 : avec 8 circuits
  - Lot 5 : avec 6 circuits
- **SECTION C (Ville de Saint Mitre les Remparts) :**
  - Lot 6 : avec 10 circuits
  - Lot 7 : avec 6 circuits

*La description de chaque circuit fera l'objet d'un plan et d'une fiche détaillée où seront indiqués :*

- *Les établissements scolaires desservis*
- *Le kilométrage estimé du trajet A/R quotidien*
- *Le point de départ, l'itinéraire ainsi que les horaires*
- *Le nombre d'élèves à transporter*
- *La fréquence hebdomadaire (nombre de jours de fonctionnement)*
- *Le nombre de jours de fonctionnement estimé pendant l'année scolaire.*

*La durée des marchés porte sur les années scolaires 2008/2009 - 2009/2010 - 2010/2011.*

*L'estimation globale est de 8,5 millions d'euros.*

## **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

Conformément aux dispositions de l'article 144 1° du Code des Marchés Publics (Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006), il a été utilisé la procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

L'appel à candidatures a été effectué au BOAMP du 2 avril au 28 avril 2008.

Le représentant du pouvoir adjudicateur a enregistré et retenu 3 candidatures.

- Groupe CAP Provence
- RDT 13
- Transports Robert

Suite à l'envoi des dossiers, les candidats ont remis leurs offres pour le 29 mai 2008.

A l'issue de l'ouverture des plis, le représentant du pouvoir adjudicateur a engagé les négociations utiles à la passation des marchés.

## **ATTRIBUTION DES MARCHES**

A l'issue de ces négociations, la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008 a attribué les marchés comme suit (voir PV) :

### **Section A : Ville de Martigues**

**Lot 1 : SOCIETE : RDT 13, rue Ernest Prado pont de L'Arc 13090 Aix en Provence**

**Pour un montant de 700 012,90 € HT**

**Lot 2 : SOCIETE : Société Transport ROBERT, 31 avenue José Nobre Ecoplis Sud 13500 Martigues**

**Pour un montant de 558 010 € HT**

**Lot 3 : SOCIETE : Société Transport ROBERT, 31 avenue José Nobre Ecoplis Sud 13500 Martigues**

**Pour un montant de 594 414,35 € HT**

### **Section B : Ville de Port de Bouc**

**Lot 4 : SOCIETE : Société Transport ROBERT, 31 avenue José Nobre Ecoplis Sud 13500 Martigues**

**Pour un montant de 241 837,20 € HT**

**Lot 5 : SOCIETE : Société Transport ROBERT, 31 avenue José Nobre Ecoplis Sud 13500 Martigues**

**Pour un montant de 148 560 € HT**

### **Section B : Ville de Saint Mitre les Remparts**

**Lot 6 : SOCIETE : Société C.A.P. 265, RUE Claude Nicolas Ledoux Z I Les Milles 13854 Aix en Provence**

**Pour un montant de 300 984, 45 € HT**

Lot 7 : **SOCIETE** : **Société C.A.P. 265, RUE Claude Nicolas Ledoux Z I Les Milles 13854 Aix en Provence**

**Pour un montant de 139 983, 86 € HT**

**Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008,**

**Vu l'avis favorable des commissions compétentes,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président, Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres
- à Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés correspondants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23 - 2008-111**

**MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRES OUVERT – CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU VALLON DU FOU – BÂTIMENT D'ACCUEIL ET EQUIPEMENTS**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

**DESCRIPTIF DE L'OPERATION**

La présente opération porte sur la réalisation d'un bâtiment administratif d'accueil ainsi que d'un local du gardien et l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du centre de traitement des déchets du Vallon du Fou.

Les caractéristiques principales de cette opération porte sur :

- 1) *La construction de deux bâtiments "techniques" dans le cadre de la réalisation du centre de traitement des déchets ménagers de la C.A.O.E.B. situé au Vallon du Fou à MARTIGUES.*
- 2) *La fourniture et la pose sur le site d'équipements techniques nécessaires au fonctionnement du site.*

Le projet comporte 2 bâtiments distincts :

- un bâtiment R+1 à vocation de bureaux et vestiaires
- un bâtiment en RDC destiné à la gestion de la déchetterie.

*La présente consultation est scindée en 13 lots séparés comme suit :*

### **A – lots Bâtiment**

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Gros oeuvre- carrelages- bungalows	344 342,00	411 833,03
2	Cloisons et doublages- faux plafonds	24 554,00	29 366,58
3	Revêtements de sols et murs	17 097,00	20 448,01
4	Menuiseries extérieures et ferronnerie	40 362,00	12 880,92
5	Menuiseries intérieures	10 770,00	12 880,92
6	Etanchéité	14 772,00	17 667,31
7	Plomberie sanitaire	35 000,00	41 860,00
8	Climatisation VMC	64 000,00	76 544,00
9	Electricité- courants forts- courants faibles	58 200,00	69 607,20

### **B – lots Equipements**

LOT	DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
10	Broyeur déchets verts	250 000	299 000
11	Equipement fermentation	80 000	95 680
12	Pont bascule	127 600	152 609,60
13	Portique radioactivité	20 000	23 920

**TOTAL GENERAL HT : 1 086 697 € TTC**  
**TOTAL GENERAL TTC : 1 299 689,61 € TTC**

La durée des marchés a été fixée à 10 mois pour les lots 1 à 9 et à 3,5 mois pour les lots 10 à 13.

### **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La passation des marchés a, compte tenu du montant global de l'opération, fait l'objet d'une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. (Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

La mise en concurrence a été effectuée au BOAMP et au JOUE du 27 mars au 22 mai 2008.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai 2008 pour procéder aux opérations d'ouverture des plis (voir PV n°1).

La commission d'appel d'offres a agréé 35 candidatures et a enregistré l'ensemble des offres des candidats retenus.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une seconde fois en date du 19 juin 2008 pour procéder à l'examen des offres et à leur classement, ainsi qu'à l'attribution des marchés publics (voir PV n° 2).

## **ATTRIBUTION DES MARCHES**

Dans sa séance du 19 juin 2008 la Commission d'appel d'offres a attribué l'ensemble des marchés comme suit :

### **A – lots Bâtiment**

Compte tenu des résultats de l'appel d'offres, les lots « bâtiment » seront attribués ultérieurement.

### **B – lots Equipements**

LOT	DESIGNATION	TITULAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
10	Broyeur déchets verts	HANTSCH	172 000 €	205 712 €
		Option 1		3 458,20 €
12	Pont bascule	PRECIA MOLEN	49 500 €	59 202 €
		Option 1		1 554, 80 €
		Option 2		Incluse base
13	Portique radioactivité	PRISMA AUTOMATION	15 900 €	19 016,40 €
		Option 1		655,40 €

***Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2008,  
Vu l'avis favorable des commissions compétentes,***

***Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres
- à autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux marchés correspondants.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24 - 2008-112**

**MARCHES PUBLICS – MARCHE CAOEB/VALERIAN – VALLON DU FOU – AVENANT**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

*Par délibération du 4 septembre 2007 n° 2007-076, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre a attribué le marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement du centre de traitement des déchets ménagers du vallon du fou au groupement Valérian pour un montant de 6 235 416,42 € HT soit 7 457 558,04 € TTC.*

Ce marché a été enregistré en sous préfecture d'Istres le 1er octobre 2007 et notifié à la Société le 8 octobre 2007.

L'ordre de service pour le démarrage des travaux a été donné le 11 octobre 2007.

Dans le cadre de l'exécution des travaux il est apparu nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes du marché de base :

- Fourniture et installation de clôtures et portails autour des bassins pour des questions de sécurité ;
- Moins value relative à la technique de revêtement de la plateforme ;
- Modifications des portances des couches sous chaussées ;
- Mise en place de revêtements supplémentaires pour améliorer l'accès et la collecte des eaux de voirie ;
- Fourniture et installation de glissières en béton pour poids lourds ;
- Préparation et études d'exécution de la zone de déminage complémentaire ;
- Concassage des matériaux en surplus pour les besoins de la future exploitation ;
- Adaptations du dispositif d'étanchéité de l'alvéole ;
- Réalisation à la demande du maître de l'ouvrage d'un merlon de sécurité pour sécuriser l'accès de l'alvéole ;
- Réalisation du génie civil pour l'installation du pont bascule.

Le montant de l'avenant s'élève à 220 769,47 € HT soit 264 040,28 € TTC. Ce qui porte le montant du marché à 6 456 185,89 € HT soit 7 721 598,32 € TTC  
Soit une augmentation de 3,50 % du marché initial.

Par ailleurs les délais de réalisation sont prolongés de 5 semaines. Les autres dispositions du marché initial demeurent inchangées.

**Considérant que le présent avenant est conforme aux dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics,**  
**Considérant l'accord du groupement Valérian, titulaire du marché,**  
**Considérant l'avis favorable des Commissions compétentes,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,**  
**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver l'avenant N° 1 au marché conclu avec le Groupement Valérian tel que défini ci-dessus ;
- à autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - 2008-113**

**MARCHES PUBLICS – MARCHE CAOEB/J.C.T. – CENTRE TECHNIQUE LOT 8 ET 9 – AVENANT N° 1**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

*Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre a, par délibération n° 2008 – 030 du 6 mars 2008, visée en sous-préfecture le 13 mars 2008 attribué les lots 8 (plomberie – sanitaires – chauffage) et 9 (électricité – courants forts – courants faibles) pour la réalisation de l'extension du Centre Technique de la Régie des Eaux et Assainissement comme suit :*

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>société</b>	<b>Montant en € TTC</b>
8	Plomberie – sanitaires - chauffage	J.C.T. entreprise Lot 15 rue E. Vitria ZI La Palud 31120 Gardanne	<b>75 288,26 € TTC</b>

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>société</b>	<b>Montant en € TTC</b>
9	Electricité – courants forts – courants faibles	J.C.T. entreprise Lot 15 rue E. Vitria ZI La Palud 31120 Gardanne	<b>79 563, 90 €TTC</b>

Le marché a été visé en Sous-préfecture d'Istres en date du 15 mai 2008 et notifié en date du 23 mai 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, six salariés de la SARL J.C.T Entreprise ont créé la société J.C.T SAS et ont repris par le biais de la location gérance le fond de commerce.

Le n° Kbis est donc : R.C.S. AIX 503 427 122 – n° gestion 2008 B 736

Date d'immatriculation : 8 avril 2008.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il convient de prendre cette modification de raison sociale.

**Vu l'accord des parties,**

**Vu l'avis favorable des Commissions compétentes,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,**

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver les projets d'avenant n°1 à conclure avec la société J.C.T Entreprise pour les lots 8 et 9 ; avenants prenant en compte le changement de raison sociale.

- à autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces requises pour la conclusion desdits avenants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - 2008-114**

**PERSONNEL – CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX**

**VU** la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour les besoins de certains services, de créer certains emplois au tableau des effectifs du personnel,

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont affectés aux différentes fonctions et natures concernées du Budget Primitif,

**VU** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29 mai 2008,

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gaby CHARROUX, Président,**

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à créer dans les formes prévues par le statut de la Fonction Publique Territoriale, les emplois ci-après :

**Service Accueil Siège Communautaire**

deux emplois d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe

Conseil Communautaire - Séance du 26 juin 2008 - Compte-rendu

Indices bruts : 281 – 388 Indices Majorés : 288 – 355

### **Direction Administration Générale**

Un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe  
Indices bruts : 281 – 388 Indices Majorés : 288 – 355

### **Direction Aménagement Communautaire**

Un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe  
Indices Bruts : 281 – 388 Indices Majorés : 288 – 355

Un emploi de Technicien Supérieur  
Indices Bruts : 322 – 558 Indices Majorés 308 – 473

Le tableau des effectifs du Personnel est joint en annexe.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

**27 - 2008-115**

### **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT**

**RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX**

*La Communauté d'Agglomération a la possibilité de signer un contrat de développement et d'aménagement avec le Conseil Général des Bouches du Rhône pour financer une partie des travaux et acquisitions prévus au titre des années 2008 et 2009.*

*Les opérations retenues dans le cadre de ce programme concerneraient les secteurs suivants :*

#### ➤ **Aménagement de l'espace communautaire :**

- ✓ *En l'absence de candidats agriculteurs, la Communauté d'Agglomération souhaite acquérir la propriété de la S.C.I. agricole du Mas de l'Hôpital située sur le territoire de la commune de Port de Bouc, en vue de maintenir et développer l'activité viticole.  
La superficie de cette propriété est de 63 ha et 12 a ; le bâti est constitué par un mas principal, une cave, un hangar et ses annexes.  
Le coût de cette acquisition, qui interviendrait début 2009, serait de 1 143 000,00 Euros.*

#### ➤ **Développement économique :**

- ✓ **Requalification des espaces publics et extension de la zone d'activités de la Grand Colle :**  
*La Communauté d'Agglomération va lancer en 2008 une consultation pour une maîtrise d'œuvre complète sur la requalification des espaces publics de cette zone d'activité de Port de Bouc. Le coût de celle-ci est estimé à 100 000,00 Euros hors taxes.  
Une première de tranche de travaux sera engagé en 2009 pour un coût estimé à 200 000,00 Euros.  
Une étude de faisabilité pour l'extension de cette zone, d'un montant de 50 000,00 Euros hors taxes, va être également engagée.*
- ✓ **Extension de la zone d'activités Ecopolis Martiques Sud :**

Une étude de faisabilité pour l'extension de cette zone d'activité est actuellement en cours. La communauté d'Agglomération envisage d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre d'extension pour un montant de 610 000,00 Euros.

✓ Acquisition de terrains pour le deuxième giratoire et la voie de liaison de la zone d'activité des Etangs :

Cette opération, réalisée avec l'accord du Département, a pour objet la création d'un deuxième giratoire pour desservir la zone d'activités des Etangs située à Saint Mître les Remparts et ce en vue de désengorger l'accès actuel.

Le montant des acquisitions foncières restant à effectuer pour cette opération s'élève à 260 000,00 Euros.

Le coût des travaux est estimé 1 050 000,00 Euros hors taxes.

➤ **Site archéologique de Saint Blaise :**

✓ *La gestion et l'aménagement de ce site majeur de l'archéologie gauloise relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération depuis mars 2006.*

*Une étude globale portant sur l'aménagement, l'accessibilité et la mise en valeur de celui-ci va être engagé ; le montant de cette étude est estimé à 80 000,00 Euros hors taxes.*

*Le raccordement du site aux réseaux EDF et Télécom est prévu en 2009 pour un montant de 70 000,00 Euros hors taxes.*

*Enfin des acquisitions foncières, pour un montant total estimé à 200 000,00 Euros sont également envisagées.*

➤ **Régie des eaux**

✓ *Extension centre technique de la Régie des Eaux et Assainissement : coût estimatif des travaux : 780 000,00 Euros hors taxes*

✓ *Acquisition de véhicules : 50 000,00 Euros hors taxes*

✓ *Programme de travaux : 3 350 000,00 Euros hors taxes*

➤ **Régie de l'assainissement**

✓ *Acquisition de véhicules : 520 000,00 Euros hors taxes*

✓ *Programme de travaux : 2 625 000,00 Euros hors taxes*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gaby CHARROUX, Président,**

*Vu l'avis favorable de la Commission Administration et Finances,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,*

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver la réalisation des projets ci-dessus exposés ;
- à approuver la signature entre le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement pour les projets ci-dessus exposés ;
- à autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat ;
- à fixer la liste des opérations dont le financement est demandé au titre de la tranche 2008 de ce contrat conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**28 - 2008-116****TRAITEMENT DES DECHETS – ADHESION A LA COLLECTE ET A L'ELIMINATION DES DECHETS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECOFOLIO****RAPPORTEUR – Jean Pierre REGIS**

Considérant que la Société Eco Folio a été agréée en 2007 par les pouvoirs publics pour encourager le recyclage des déchets d'imprimés papier issus de la collecte sélective des ménages et assimilés,

La présente convention représente l'unique lien contractuel entre Eco Folio et la Communauté d'Agglomération.

Elle a pour objet de définir les relations administratives, techniques et financières entre Eco Folio et la communauté compétente en matière de collecte et traitement des déchets issus des imprimés visés par l'article L 541 10 1 du code de l'environnement.

Eco Folio assume dans le cadre de ses missions, la gestion et l'exploitation des données déterminant le montant des soutiens, le suivi de leur versement effectif ainsi que le suivi des tonnages livrés au repreneur.

Cette convention sera rétroactive et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

***Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean Pierre REGIS, Délégué Communautaire Titulaire,***

***Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à adhérer à la collecte et à l'élimination des déchets,
- à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une convention avec la Société Eco Folio pour la valorisation des déchets d'imprimés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - 2008-117****ZAC DES ÉTANGS - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2007****RAPPORTEUR – Christian BEUILLARD**

*En application des articles L 1521 à L 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SEMIVIM fournit à l'approbation du concédant, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, le compte-rendu annuel relatif à l'opération :*

***"ZAC des Etangs"***

*qui présente la situation de celle-ci au 31 décembre 2007 ainsi que ses perspectives de développement.*

*Est annexé à ce compte-rendu, l'état financier de l'opération mettant en évidence : les comptes de celle-ci au 31 décembre 2007, sa trésorerie, les engagements restant à réaliser ainsi que le compte de résultat prévisionnel actualisé en résultant.*

*Est joint également, le tableau des cessions et des acquisitions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.*

*Conformément aux articles et codes susvisés,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Christian BEUILLARD, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver le compte-rendu annuel présenté de l'opération "ZAC des Etangs"
- à approuver les comptes de l'opération au 31/12/07, le compte de résultat prévisionnel actualisé et l'état des cessions et acquisitions immobilières réalisées pendant l'exercice 2007, tels qu'ils sont joints.
- à adopter les conclusions figurant au compte rendu et notamment celles concernant la nécessité de révision du Dossier de réalisation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**30 - 2008-118**

**FINANCES - MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION ATTRIBUEE A MONSIEUR GABY CHARROUX, PRESIDENT, POUR CAUSE D'ECRETEMENT ET ATTRIBUTION D'INDEMNITES A UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE**

**RAPPORTEUR – Jean GONTERO**

Conformément à l'Article L. 2123-20-II du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 15 de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, un élu titulaire d'un ou plusieurs autres mandats électoraux ne peut percevoir pour l'ensemble de ses fonctions un montant total de rémunération et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958.

Ainsi, Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'Agglomération, est titulaire d'autres mandats locaux tels que notamment celui de Conseiller Général et celui de Premier Adjoint au Maire de la Ville de Martigues. Le cumul des indemnités perçues au titre de l'ensemble des fonctions qu'il occupe, conduit Monsieur Gaby CHARROUX à dépasser le plafond indemnitaire autorisé.

En conséquence, Monsieur Gaby CHARROUX a demandé, par lettre en date du 18 juin 2008, que l'écrêtement de ses indemnités auquel l'ordonnateur doit procéder, porte sur son indemnité de Président de la Communauté d'Agglomération et d'Adjoint de la Ville de Martigues.

Dans ces conditions, Monsieur le Président propose que, conformément à l'article L.2123-24-1-I du Code Général des Collectivités Territoriales, un conseil communautaire disposant d'une délégation de fonction et de signature, puisse percevoir une indemnité de fonction égale à 6 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ainsi, en diminuant l'indemnité de Président et d'Adjoint de Monsieur Gaby CHARROUX à 25,94 % de l'indice 1015 au lieu de 37,95 % et en attribuant une indemnité de 6 % à un conseiller communautaire délégué, le Conseil Communautaire assure une nouvelle répartition des indemnités de fonction versées aux Elus sans dépasser l'enveloppe budgétaire globale définie à l'article L.2123-24-II du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Vu la lettre de Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'Agglomération, Premier Adjoint au Maire, en date du 18 juin 2008,*

*Vu les articles L.2123-24-1-I et L.2123-24-II du Code Général des Collectivités Territoriales,*

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean GONTERO, 4<sup>ème</sup> vice-président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :**

- à approuver la modification de l'indemnité de fonction de Monsieur Gaby CHARROUX, Président de la Communauté d'Agglomération, Premier Adjoint au Maire, pour cause d'écrêtement au taux de 25,94 % et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008,

- à approuver le versement d'une indemnité de fonction de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit un montant brut mensuel de 224,48 euros à : Monsieur Gérald LODOVICCI, Conseiller Communautaire, Délégué au Développement Economique,
- le tableau récapitulatif des indemnités versées aux Elus de la Communauté d'Agglomération sera modifié en conséquence comme ci-après :

Fonction	Nom Prénom	Taux en % de l'indice 1015	Indemnité Brute Mensuelle
Président	Gaby CHARROUX	104	3 845,46 €
1 <sup>er</sup> vice-président	Paul LOMBARD	44	1 646,15 €
2 <sup>ème</sup> vice-président	Patricia FERNANDEZ	44	1 646,15 €
3 <sup>ème</sup> vice-président	Christian BEUILLARD	44	1 646,15 €
4 <sup>ème</sup> vice-président	Jean GONTERO	44	1 646,15 €
Vice-président de la Commission Développement Economique	Gérald LODOVICCI	6	224,48 €

- à autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour assurer le versement de ces indemnités.

La dépense sera imputée au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **31 - 2008-119**

#### **FINANCES - FILIERE DE LA PECHE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PRUD'HOMIE DE PECHE DE MARTIGUES**

#### **RAPPORTEUR – Gaby CHARROUX**

La pêche et ses activités sont indissociablement liées au Territoire de l'Ouest de l'Etang de Berre. Notamment sur la Ville de Martigues et sur la Ville de Port de Bouc.

La Ville de Martigues, autrefois décrite comme la petite Venise des Pêcheurs, s'enorgueillit aujourd'hui de compter dans le tissu économique de la Cité, une activité de pêche et les emplois qu'elle génère.

La Ville de Port de Bouc possède l'unique Criée publique de toute la région PACA pour la vente du poisson, ses deux ports de pêche accueillent une importante flotte de chalutiers. Elle a su avec cohérence introduire l'implantation de sociétés de transformation des produits de la mer.

Mais aujourd'hui, cette filière « pêche » bien qu'activité séculaire et fortement implantée dans le département, connaît de très sérieuses difficultés.

La détérioration des domaines de pêche, des charges fiscales élevées pour une activité économique pratiquée de façon artisanale, l'application de directives européennes et aujourd'hui la hausse vertigineuse du prix du carburant, ont très directement mis en danger l'exercice de cette profession dans des conditions économiques viables.

Aussi, soucieuse de soutenir l'une des activités économiques qui ont fait l'identité du Territoire de l'Ouest de l'Etang de Berre,

Sur proposition de Monsieur le Président,

***Ayant entendu l'exposé de Monsieur Gaby CHARROUX, Président,  
Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité :***

- à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à la Prud'homie de Pêche de la Ville de Martigues afin d'encourager et soutenir cette filière économique locale en difficulté.

Nombre d'abstentions : 04  
Nombre de votants : 20  
Suffrages exprimés : 16

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

•○○○x○○○•

**- III -**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
PAR DÉLÉGATION**

---

# DECISIONS

## DECISION 2008-08

### **REGIE D'ASSAINISSEMENT - EMPRUNT BANCAIRE - CONTRAT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION / DEXIA CREDIT LOCAL**

*Nous, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre,*

*Agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°2008-040 du 10 avril 2008 transmise à Monsieur le Sous-préfet d'ISTRES le 14 mai 2008, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération souhaite souscrire un emprunt bancaire d'un montant de 500 000,00 euros afin de financer une partie de son programme d'investissement,

Vu les offres des organismes bancaires,

#### **DECIDONS :**

- **de conclure avec DEXIA CREDIT LOCAL, pour le financement d'une partie des investissements de la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération, un emprunt bancaire.**

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant	500 000,00 euros
Durée	15 ans
Amortissement	progressif
Taux fixe	4,51 %
Base de calcul	Nombre exact de jours/360 jours
Echéance	trimestrielle
Frais de dossier	aucun
Indemnité en cas de remboursement anticipé	actuarielle

*La dépense inhérente à cette opération sera imputée au budget annexe de la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération.*

## DECISION 2008-09

### **ROUTE DE PONTEAU – CARREFOUR PLATRIERE A SAINT PIERRE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ETANG DE BERRE / STE TRAVAUX PUBLICS PROVENCE**

*Nous, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre,*

*Agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°2008-040 du 10 avril 2008 transmise à Monsieur le Sous-préfet d'ISTRES le 14 mai 2008, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*



## **DECISION 2008-10**

### **REPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DE VARAGE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ETANG DE BERRE / STE SOGEA SUD EST TP**

*Nous, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre,*

*Agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°2008-040 du 10 avril 2008 transmise à Monsieur le Sous-préfet d'ISTRES le 24 avril 2008, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération envisage la création d'un nouveau poste de relevage, de nouvelle génération, à proximité de l'existant,

Considérant que le poste de relevage actuel est sujet à certains dysfonctionnements dus à sa vétusté et à l'accroissement de la population,

Ce nouvel équipement permettra ainsi de pérenniser le transfert des effluents. L'ancien poste sera démonté et sa fosse entièrement remblayée après désinfection.

Lieu d'exécution : VARAGE Commune de Saint-Mitre-les-Remparts.

#### **DEROULEMENT de la PROCEDURE**

- BOAMP – 14/03/2008
- Remise des offres – 21 avril 2008 – 16 H30
- Délai de validité des offres – 150 jours

#### **ESTIMATION DU MARCHE**

108 000 €H.T.

Considérant que sur 8 entreprises ayant retiré le dossier, 6 sociétés ont répondu à la consultation,

Considérant que la Commission « MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE » a examiné les offres en date du 24 avril 2008 et a approuvé le rapport d'analyse du service le 23 mai 2008,

*La commission propose au représentant de l'Entité Adjudicatrice de retenir, après mise au point du marché :*

#### **Société titulaire du présent marché :**

**SOCIETE SOGEA SUD EST TP dont le siège est situé Z.I. Sud Colline – 21, rue L. Lépine – BP 30010 – 13691 MARTIGUES CEDEX**

#### **Montant attribué :**

**119 997 €H.T. soit un total de 143 516,41 €T.T.C.**

Considérant l'accord des parties,

## **DECISIONS :**

---

- **de conclure un marché à procédure adaptée avec la Société titulaire du présent marché, SOGEA SUD EST TP, pour le remplacement du poste de refoulement de Varage,**

Le délai d'exécution des prestations est de 18 semaines. Le délai d'exécution démarre de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations.

*La dépense inhérente à cette opération sera imputée au budget annexe de la Régie d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération.*

### **DECISION 2008-11**

#### **REPLACEMENT DE CANALISATION AEP CHEMIN DES FABRIQUES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ETANG DE BERRE / STE SOBECA**

*Nous, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre,*

*Agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°2008-040 du 10 avril 2008 transmise à Monsieur le Sous-préfet d'ISTRES le 14 mai 2008, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que la Régie des Eaux de la Communauté d'Agglomération envisage le remplacement de deux tronçons de canalisation sur le chemin des Fabriques.

Ces travaux consistent à poser 1 010 ml de canalisation fonte DN 200 ainsi que la réalisation des maillages et normalisation de la canalisation projetée.

#### **DEROULEMENT de la PROCEDURE**

- BOAMP – 30/01/2008
- Remise des offres – 3 mars 2008 – 16 H30
- Délai de validité des offres – 150 jours

#### **ESTIMATION DU MARCHE**

210 000 €H.T. soit 251 160 €T.T.C.

Considérant que sur 15 entreprises ayant retiré le dossier, 11 sociétés ont répondu à la consultation,

Considérant que la Commission « MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE » a examiné les offres en date du 6 mars 2008 et a approuvé le rapport d'analyse du service le 23 mai 2008,

*La commission propose au représentant de l'Entité Adjudicatrice de retenir :*

#### **Société titulaire du présent marché :**

**SOBECA dont le siège est situé 745 Avenue Georges Claude – BP 185 – 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 03**

Considérant l'accord des parties,

## **DECISIONS :**

---

- **de conclure un marché à procédure adaptée avec la Société titulaire du présent marché, SOBECA, pour le remplacement de canalisations AEP, chemin des Fabriques**

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois.

Le délai d'exécution part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

*La dépense inhérente à cette opération sera imputée au budget annexe de la Régie des Eaux de la Communauté d'Agglomération.*

### **DECISION 2008-12**

#### **TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS - ANNEES 2008 – 2009 - 2010 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST DE L'ETANG DE BERRE / ESPACE ENVIRONNEMENT**

*Nous, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre,*

*Agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°2008-040 du 10 avril 2008 transmise à Monsieur le Sous-préfet d'ISTRES le 24 avril 2008, conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite procéder à des travaux de débroussaillage et d'entretien d'espaces verts sur différents sites de la Communauté.

Lieux d'exécution : sites du Centre Technique d'Enfouissement de Valentoulin –Port de Bouc- et du Centre de Traitement du Vallon du Fou –Martigues- et autres sites de la Communauté d'Agglomération, Communes membres de la Communauté d'Agglomération : Martigues, Port de Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts,

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2008. Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2010.

Le marché est un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics français dont les montants pourront varier dans les limites suivantes :

Montant minimum annuel : 10 000 € H.T.  
Montant maximum annuel : 60 000 € H.T.

#### **DEROULEMENT de la PROCEDURE**

- BOAMP – 04/03/2008
- Remise des offres – 7 avril 2008 – 16 H30
- Délai de validité des offres – 150 jours

#### **ESTIMATION DU MARCHE**

Montant minimum annuel : 10 000 € H.T.

Montant maximum annuel : 60 000 € H.T.

Considérant que sur 24 entreprises ayant retiré le dossier, 13 sociétés ont répondu à la consultation,

Considérant que la Commission « MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE » a examiné les offres en date du 24 avril 2008 et a approuvé le rapport d'analyse du service le 23 mai 2008,

*La commission propose au représentant de l'Entité Adjudicatrice de retenir :*

**Société titulaire du présent marché :**

**ESPACE ENVIRONNEMENT dont le siège est situé 7, rue Hoche – 13530 TRETTS**

**Montant attribué :**

Montant minimum annuel : 10 000 € H.T.

Montant maximum annuel : 60 000 € H.T.

Considérant l'accord des parties,

**DECIDONS :**

- 
- 
- **de conclure un marché à procédure adaptée avec la Société titulaire du présent marché, ESPACE ENVIRONNEMENT, pour les travaux de débroussaillage et entretien d'espaces verts, Années 2008 – 2009 – 2010.**

*La dépense inhérente à cette opération sera imputée au budget principal de la Communauté d'Agglomération.*



L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h45.

**Le Président,  
Conseiller Général,**

**Gaby CHARROUX**